



## Le CNSF et le CNGOF s'associent pour améliorer la santé périnatale en France

**Alors que le chantier sur la périnatalité lancé par la ministre de la Santé a donné lieu à des prises de position syndicales contradictoires, le Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF) et le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF) estiment nécessaire de rappeler que la santé des femmes et des nouveau-nés ne peut être pensée à partir d'oppositions de principe entre professions. Nos sociétés savantes ont vocation à éclairer le débat par des positions médicalement fondées sur des données scientifiques ainsi que par leur connaissance des territoires et des diverses réalités de terrain.**

### La collaboration entre nos professions est indispensable

En France, la collaboration entre sages-femmes et gynécologues-obstétriciens est depuis très longtemps la pierre angulaire de la santé périnatale. Spécifique à notre pays, cette synergie fondée sur la complémentarité est gage d'efficacité. C'est un facteur déterminant de la qualité, de la sécurité et de l'accès aux soins. **Le CNSF et le CNGOF affirment qu'une organisation des soins en silo, quelle qu'en soit l'origine, constituerait un danger pour les femmes et les familles** : l'articulation structurée entre nos deux professions est indispensable.

### La dégradation des indicateurs périnataux nécessite des réponses structurelles

La mortalité périnatale est en hausse en France et les décès maternels restent majoritairement évitables. Ces mauvais résultats ne sont imputables à aucune profession. **Ils sont la conséquence d'une dégradation de l'organisation des soins périnataux**, qui concerne autant les soins critiques que le suivi de la grossesse, que ce soit en termes de coordination ou de prévention des risques. **Les sociétés savantes de la périnatalité alertent les pouvoirs publics sur cette situation depuis plusieurs années**, sans qu'aucune action structurelle n'ait été mise en œuvre à ce jour.

### La gradation des soins doit évoluer

La législation française garantit aux usager-e-s le libre choix de leur praticien. Dans le cadre du suivi d'une grossesse, celui-ci peut être assuré par un médecin généraliste, un gynécologue-obstétricien,



un gynécologue médical ou une sage-femme. **Le CNSF et le CNGOF réaffirment que le libre choix du praticien est un droit inaliénable. Il est cependant indispensable de mettre à jour une gradation des soins fondée sur l'évaluation de facteurs de risque clairement identifiés par la littérature scientifique.** De plus, dans un contexte de forte tension démographique affectant l'ensemble des professions de santé, l'efficacité du système de santé doit reposer sur un recours pertinent à chaque expertise médicale, en se fondant notamment sur la complémentarité et la collaboration étroite entre sages-femmes et obstétriciens.

**Cette collaboration interprofessionnelle structurée est une condition indispensable pour éviter tout retard de prise en charge. C'est pourquoi le CNSF et le CNGOF :**

- **vont solliciter ensemble la HAS**, afin de collaborer à la mise à jour des recommandations relatives au suivi et à l'orientation des femmes enceintes en fonction des situations à risque identifiées, comme cela avait déjà été fait il y a 10 ans ;
- **vont œuvrer ensemble à encourager une classification des maternités en fonction du risque maternel**, et plus seulement du risque périnatal ;
- **s'engagent à travailler conjointement à l'amélioration de la santé des femmes**, des nouveau-nés et des familles, en associant les autres sociétés savantes de la périnatalité à leurs réflexions, notamment la Société Française de Médecine Périnatale.

L'organisation des soins partagés en périnatalité doit répondre aux attentes des femmes et des familles, s'adapter à l'évolution des profils de risque et garantir, en toutes circonstances, la qualité et la sécurité des soins.

**Le CNGOF et le CNSF réaffirment que toute réorganisation durable de la périnatalité en France devra nécessairement s'appuyer sur les positions médicalement fondées, élaborées par les sociétés savantes.**

#### Contacts presse :

**CNGOF** : William Lambert / 06 03 90 11 19 / [lambertcommunication@gmail.com](mailto:lambertcommunication@gmail.com)

**CNSF** : Lucile Abiola / [lucile.abiola@colleges-sages-femmes.fr](mailto:lucile.abiola@colleges-sages-femmes.fr)

Clémence Durand-Tonnerre / [clemence.durand-tonnerre@college-sages-femmes.fr](mailto:clemence.durand-tonnerre@college-sages-femmes.fr) / 06.62.90.30.99

Laurence Perrier / [laurence.perrier@nile-consulting.eu](mailto:laurence.perrier@nile-consulting.eu) / 06.13.07.70.47